



## **l'info par l'UNSA Sport**

novembre 2009

Droit à l'image

L'Assemblée met fin à des avantages fiscaux des sportifs professionnels (source AFP)

L'Assemblée nationale a décidé jeudi de mettre fin à certains avantages fiscaux des sportifs professionnels, au premier rang desquels les footballeurs, au grand dam des députés UMP anciens sportifs comme David Douillet et Jean-François Lamour. (© AFP Franck Fife)

PARIS (AFP) - L'Assemblée nationale a décidé jeudi de mettre fin à certains avantages fiscaux des sportifs professionnels, au premier rang desquels les footballeurs, au grand dam des députés UMP anciens sportifs comme David Douillet et Jean-François Lamour. Un amendement en ce sens d'Yves Bur (UMP), finalement soutenu par les ministres Roselyne Bachelot (Santé) et Eric Woerth (Budget), a été adopté par 91 voix contre 22 dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2010.

Concrètement, la mesure prévoit de mettre fin au 31 décembre 2009 à des exonérations fiscales liées au "droit à l'image" des sportifs, un dispositif voté en 2004 et censé disparaître en 2012. Plusieurs députés UMP ont dénoncé cette remise en cause, en particulier les anciens champions olympiques Jean-François Lamour et David Douillet, tout juste élu dans les Yvelines.

**L'avantage fiscal des sportifs maintenu jusqu'en juillet 2010**

(source L'Expansion.com) -

C'est le compromis proposé par François Fillon, après l'amendement voté la semaine dernière à l'Assemblée nationale. La fin du "droit à l'image collective" avait suscité un pataquès au sein de la majorité.

Le gouvernement français propose de repousser à juillet 2010 la suppression du droit à l'image collective (DIC), un avantage fiscal pour les sportifs professionnels. La suppression anticipée de cette mesure au 1er janvier, par un amendement voté la semaine dernière à l'Assemblée nationale, avait suscité l'ire des ligues de sport professionnel et de la secrétaire d'Etat aux Sports, Rama Yade.

Le Premier ministre François Fillon a proposé devant le groupe UMP de l'Assemblée de repousser la suppression de six mois, afin de ne pas déséquilibrer les finances des clubs sportifs en cours de saison.

La ministre de la Santé et des Sports a confirmé ce compromis lors des questions au gouvernement.

"Il est temps aussi, et nous le ferons sur la proposition d'un certain nombre d'entre vous, peut-être de repousser au 30 juin 2010 le dispositif, pour que cela s'applique sur une saison sportive", a dit Roselyne Bachelot aux députés.

Dans la matinée, François Fillon s'est montré "parfaitement clair" sur le sujet, selon le compte rendu du président du groupe parlementaire UMP, Jean-François Copé.

"Il a réaffirmé que, naturellement, cette disposition était maintenue et qu'elle sera adoptée par le Sénat dans les mêmes termes, à une réserve près : c'est qu'elle sera décalée de quelques mois", a-t-il dit à la presse.

Le DIC profite à 1.444 sportifs professionnels, pour l'essentiel des footballeurs et des rugbymen mais aussi des basketteurs et des handballeurs.

Ce dispositif qui permet aux sportifs d'exonérer jusqu'à 30% de leur rémunération brute de toute charge sociale coûte chaque année plus de 30 millions d'euros aux finances publiques.

Le secrétaire général de l'UMP, Xavier Bertrand, avait exprimé l'espoir que le DIC soit rétabli par le Sénat.

L'Association nationale des ligues professionnelles a dénoncé le vote des députés, soulignant que le DIC avait prouvé son utilité en permettant aux clubs de conserver des talents ou de faire venir des grands joueurs évoluant à l'étranger comme Sébastien Chabal et Jonny Wilkinson dans le rugby, ou Gabriel Heinze et Yoann Gourcuff dans le football.

## Les députés taclent les sportifs professionnels

(source Lefigaro.fr)

L'attaquant lyonnais Sidney Govou : C'est la remise en cause de l'exonération des cotisations sociales au titre du « droit à l'image » qui risque le plus d'impacter les finances des clubs français.

Les députés ont décidé de limiter plusieurs avantages fiscaux et sociaux dont bénéficient les sportifs professionnels et les clubs dans le cadre du projet de loi de financement de la Sécurité sociale et du projet de loi de Finances.

Les sportifs professionnels voient rouge depuis le début de la semaine alors que les députés discutent de plusieurs amendements les concernant « au nom de l'équité fiscale ». En quoi les sportifs professionnels sont-ils des contribuables privilégiés ? Dans son amendement, le député Le Fur dénonce trois dispositifs. D'abord, l'option fiscale du bénéficiaire moyen (ou « étalement »). En clair, les sportifs professionnels peuvent lisser leurs revenus, c'est-à-dire, de faire la moyenne de leurs revenus sur trois ou cinq années. Au final, ils peuvent par ce biais,

déduire un tiers du revenu imposable. Mardi, dans le cadre du budget de l'Etat, les députés ont décidé de réserver aux seuls amateurs cet avantage fiscal.

Deuxième avantage, celui permettant l'exonération des cotisations sociales et patronales au titre du « droit à l'image ». Selon le député Marc Le Fur, 1.237 sportifs ont bénéficié de cet avantage en 2007. Il est déjà prévu que ce dispositif prenne fin au 30 juin 2012, mais un nouvel amendement propose que l'échéance intervienne plus tôt, précisément le 1er janvier 2010. « Plus que les sportifs, ce sont aussi les clubs qui profitent de cet avantage puisque une partie de la rémunération du sportif est exonérée de charges sociales et patronales. Cette mesure permet aux clubs français de conserver certains joueurs, potentiellement partants pour l'étranger sans cette mesure», nuance Christophe Breton, spécialisé dans la gestion de patrimoine des sportifs de haut niveau. C'est donc le club qui fait l'économie de charges et non le sportif directement. Le manque à gagner pour l'Etat serait de 30 millions d'euros par an. Adopté à la quasi unanimité moins une voix en commission des Affaires sociales, cet amendement doit encore faire l'objet d'un vote en séance publique la semaine prochaine.

#### «Fragiliser toute l'économie des clubs»

Troisième et dernier dispositif remis en cause, le régime fiscal favorable à l'impatriation dont bénéficient toutes les catégories professionnelles et pas seulement les sportifs professionnels. Ce régime pensé à l'origine pour éviter la fuite des compétences vers l'étranger (« fuite » des chercheurs aux Etats-Unis ou de cadres en Angleterre par exemple) est aussi utilisé par les sportifs professionnels dans le cadre de leurs transferts quand ils quittent des clubs étrangers. Ce régime très attractif permet aux bénéficiaires de bénéficier d'un abattement pendant une durée limitée à 5 ans à la seule condition qu'ils n'aient pas été domiciliés fiscalement en France au cours des cinq années précédant la prise de leurs fonctions. «L'abattement consiste en l'exonération du supplément de rémunération liée au retour en France», explique Me Lefèvre-Péaron (Morgan Lewis). L'article 3 de l'amendement Le Fur entend exclure les sportifs professionnels de ce régime. Chiffres à l'appui, le député des Côtes d'Armor explique que les quatre transferts les plus importants du championnat de France de Ligue 1 de football avaient coûté aux contribuables français, au titre de l'impatriation, la somme de 1.494.890 euros, dans le cadre du Mercato 2008-2009. Pour plusieurs gestionnaires de patrimoine, cela va remettre en cause l'attractivité du marché français. Pour Frédéric Schatzlé, président de Elite Patrimoine, cet amendement est une erreur d'un point de vue économique. Les sportifs fortunés iront dans d'autres pays plus attractifs : ils ne viendront plus en France, donc ils ne consommeront plus et ne paieront plus d'impôt.» Tout comme la Fédération française de football (FFF), l'Union nationale des footballeurs professionnels a exprimé jeudi son inquiétude. Sylvain Kastendeutch, coprésident de l'UNFP, dénonce une tentative de mettre à terre l'économie globale du football. «La réforme est présentée comme un moyen de retirer des avantages à quelques stars. C'est faux, c'est un mauvais coup porté au football, car cela va fragiliser toute l'économie des clubs», prévient-il. D'ici à mardi prochain, jour du vote en séance plénière, le milieu du sport entend défendre sa voix.